

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

063-200002574-20240130-2024_05_T1-DE
Reçu le 06/02/2024

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

DELIBERATION 2024-05 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 30 janvier 2024 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 22 janvier 2024.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 14/17

Présents : Huguette BARRIER ; Jean BERNARD ; Marc CUSSAC ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Sylvie DEMATHIEU ; Daniel FORESTIER ; Alain MOLIMARD ; Michel PRAS ; Jean PERRON ; Valérie PRUNIER ; QUENEE Isabelle ; Philippe TARDIVAUD ; Muriel TAVERNIER ; Noël VOLTA ;

Excusés : Véronique FAUCHER ; Mireille FONLUPT ; Simon RODIER ;

Secrétaire de séance : Sylvie DEMATHIEU

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les articles 33 et suivants de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération du 26/10/2017 fixant les ratios « promus-promouvables », et l'avis du Comité technique du 13/10/2017 ;

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez Communauté de Communes applicable aux agents CIAS Ambert Livradois Forez ;

Considérant les lignes directrices de gestion d'Ambert Livradois Forez Communauté de Communes applicable au CIAS Ambert Livradois Forez ;

Objet : AVANCEMENT DE GRADE AGENT CIAS – EHPAD AU GRAND COEUR

Monsieur le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs du CIAS de la manière suivante :

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	Nombre de postes	Motif
Agents sociaux territoriaux	35H	Agent social Pal 2 ^{ème} classe	Agent social Pal 1 ^{ère} classe	1	Avancement à l'ancienneté
Adjoint administratifs territoriaux	35H	Adjoint administratif Pal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif Pal 1 ^{ère} classe	1	Avancement à l'ancienneté

Coût prévisionnel annuel des avancements de grade : 540 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité des membres présents approuve :

- **Les avancements de grade ci-dessus présentés qui donnent lieu à la suppression du poste relevant de l'ancien grade et à la création du poste dans le nouveau grade**
- **La modification du tableau des emplois intégrant ces modifications**
- **L'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 30 janvier 2024

Le Président

Daniel FORESTIER



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le :